



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 50397

Numéro SIREN : 507 624 252

Nom ou dénomination : 4 SEASONS

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2017 sous le numéro de dépôt 7031

4 SEASONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Hôtel La Galise - Rue de la Poste
73150 VAL D'ISERE
507 624 252 RCS CHAMBERY

**EXTRAIT DE L'ACTE VALANT DECISION UNANIME DES
ASSOCIES DU 31 DECEMBRE 2016**

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Thibaut PAULIN de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2016 et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

{...}

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke.

4 SEASONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Hôtel La Galise - Rue de la Poste
73150 VAL D'ISERE
507 624 252 RCS CHAMBERY

ACTE VALANT DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 31 DECEMBRE 2016

Les soussignés :

- **La société LE DANIVAL**, représentée par Madame Alexandra PAULIN, titulaire de 666 parts sociales en pleine propriété,
- **La société FROGGS**, représentée par Monsieur Philip HOGG, titulaire de 666 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Thibaut PAULIN**, titulaire de 668 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 2 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 4 SEASONS désignée ci-dessus,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2017, en qualité de cogérante pour une durée indéterminée :

- **Madame Alexandra PAULIN**, née le quatorze août mil neuf cent soixante-dix-huit à BOURG ST MAURICE (73700), de nationalité française, demeurant à VAL D'ISERE (73150) – Hôtel Le Danival – Rue des Leissières.

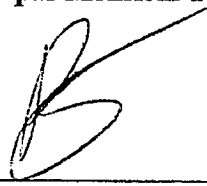
Madame Alexandra PAULIN, remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de cogérante et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

PH
AP TP

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société.

La société FROGGS Représentée par Monsieur Philip HOGG 	La société LE DANIVAL Représentée par Madame Alexandra PAULIN 
Monsieur Thibaut PAULIN 